

Investissement dans le Fonds Chaleur 2010

La CCI des Ardennes, l'Ademe et la Direction départementale des territoires contribuent à la réalisation du Schéma départemental des énergies renouvelables. Auprès des industries ardennaises, la CCI promeut le Fonds Chaleur et instruit certains de ses dossiers éligibles.

Géré par l'Ademe, le Fonds Chaleur est doté de 1 milliard d'euros de budget pour la période 2009 - 2011. Il a été créé pour développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.) et pour récupérer la chaleur issue des unités d'incinération d'ordures ménagères, des process industriels et des productions d'électricité ne bénéficiant pas de tarif d'achat régulé par EDF.

Le fonds Chaleur est destiné à l'amélioration de l'habitat collectif, aux projets environnementaux des collectivités et à ceux de toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire).

Le fonds finance la production et le transport de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, etc.). Il doit aussi favoriser l'emploi et l'investissement dans les



secteurs environnementaux et des économies d'énergies. Il devrait permettre la production supplémentaire de 5,5 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep) de chaleur renouvelable ou de récupération à l'horizon 2020.

Contact : Service Ardennes Expansion - tél : 03 24 56 62 90

Quand les entreprises s'approprient les NTIC

Disposer d'infrastructures d'accès au haut et au très haut débit est une nécessité pour l'attractivité des Ardennes, au bénéfice de leurs habitants et de leurs entreprises. La réduction de la fracture numérique consiste à équiper et former les foyers défavorisés en facilitant le reconditionnement des ordinateurs usagés.

Il s'agit aussi de garantir à tous les Ardennais l'accès à l'Internet haut débit, de former les seniors (en les accompagnant) aux technologies de l'information et d'intégrer davantage à l'enseignement scolaire la formation aux NTIC.

Il s'agit en outre de communiquer aux TPE et PME et au grand public les usages du numérique et de rendre le web accessible aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Nombre de collectivités dans les Ardennes, à l'instar de leur Conseil général, se sont engagées ou s'engagent dans des programmes d'aménagement numérique de leur territoire.

Un partenariat avec Orange

La CCI des Ardennes s'engage à son tour dans cette voie en instaurant un partenariat avec Orange qui soutient activement les entreprises ardennaises dans leurs démarches d'appropriation des NTIC.

Ainsi, pour participer à la réduction de la fracture numérique, la CCI des Ardennes et des entreprises ardennaises travaillent de concert sur des pistes de coopération pratiques. Elles répondent aux besoins exprimés lors de l'opération de visite « 1000 entreprises » conduite par Ardennes Expansion depuis septembre 2009.

